

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial Bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique

Affaire suivie par Madame :

Nathalie MARINI nathalie marini@val-de-marne gouv.fr 01 49 56 61 72 (SF)

La Préfète du Val-de-Marne

Créteil, le 16 février 2024

à

Dossier n°: 94 21244 - 2011/0493 (à rappeler dans toute correspondance)

Commune: Villeneuve-Saint-Georges

Monsieur le Maire de Choisy-le-Roi

**OBJET**: Procédure de consultation du public

GENERIS-VEOLIA PROPRETE
28 boulevard de Pesaro
92739 NANTERRE

P.J.: - 1 dossier de demande d'enregistrement

- 1 arrêté d'ouverture de consultation au public

- 1 avis à afficher

La société GENERIS-VEOLIA PROPRETE sollicite l'enregistrement sur le territoire de la commune de Villeneuve-Saint-Georges, d'une installation pour l'augmentation de la production journalière de déconditionnement des biodéchets du centre de transit, répertoriée dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), sous la rubrique 2783-1-[E].

En application de la procédure prévue par le Code de l'environnement pour l'instruction des demandes d'enregistrement, et notamment l'article R.512-46-12, la consultation du public sur cette demande sera ouverte <u>du vendredi 8 mars 2024 au vendredi 5 avril 2024 inclus</u>, à la mairie de Villeneuve-Saint-Georges, lieu d'implantation du projet.

Aussi, vous trouverez sous ce pli :

- le dossier de demande d'enregistrement à présenter au conseil municipal de votre commune, dont l'avis devra me parvenir 15 jours au plus tard après la date de fin de la consultation;
- un avis au public, à apposer par vos soins à la mairie, 15 jours au moins avant la consultation du public <u>au plus tard le 23 février prochain</u> et pendant toute la durée de celle-ci. Dès l'accomplissement de cette formalité, un procès verbal de cet affichage devra impérativement m'être transmis.

net 101.42 3.8 60.00 Mêt : profection@vishorsmit/Regounds 25.00 Avishue Dyr Giller AL-De-GALLIE 84.000 CHIPE) Je vous informe que l'avis au public est inséré dans 2 journaux du département aux frais du demandeur. Le déroulé de la consultation est mis en ligne sur le site internet de la préfecture.

Je vous remercie de confirmer la bonne réception des documents et du dossier joints en me faisant retour d'une copie du présent courrier comportant la date d'arrivée dans vos services.

> Pour la Préfète et par délégation, Le Sous-préfet de Nogent-sur-Marne

> > Bachir BAKHTI